



**DANS LA RÉGION
RICHELIEU-YAMASKA,
1 PERSONNE SUR 5
REÇOIT L'AIDE D'UN
ORGANISME APPUYÉ
PAR CENTRAIDE.**

IMAGINEZ VOTRE GÉNÉROSITÉ SE PERPÉTUER APRÈS VOTRE DÉPART

Les avantages du don planifié :

Permet d'optimiser votre planification financière tout en contribuant au mieux-être de votre communauté;

Laisse une « marque vivante » en permettant d'apporter un soutien à long terme à une cause qui vous tient à coeur;

En plus de soutenir l'oeuvre que vous aimez, votre don pourrait alléger le fardeau fiscal de votre succession.

Les démarches à entreprendre :

Choisir, par exemple, Centraide Richelieu-Yamaska comme organisme à qui donner.

Déterminer quel sera l'objectif de votre don;

Consulter votre planificateur financier, votre notaire, votre comptable, votre fiscaliste, votre assureur-vie ou tout autre professionnel avec de bonnes connaissances en dons planifiés;

Si vous le désirez, informer l'organisme bénéficiaire et vos proches de votre décision.

SEMER POUR L'AVENIR

Chaque don à Centraide R-Y représente un levier puisqu'il s'ajoute à des milliers d'autres dons, aux investissements d'autres partenaires sociaux et à l'engagement de milliers de bénévoles.

Il est investi auprès d'un réseau d'organismes, là où les besoins sont les plus importants et de manière à avoir le plus grand impact dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS

Centraide Richelieu-Yamaska
1443, rue des Cascades, suite 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3H6

450 773-6679 | 1 844 773-6679
dons.majeurs@centraidery.org
www.centraidery.org



Centraide
Richelieu-Yamaska



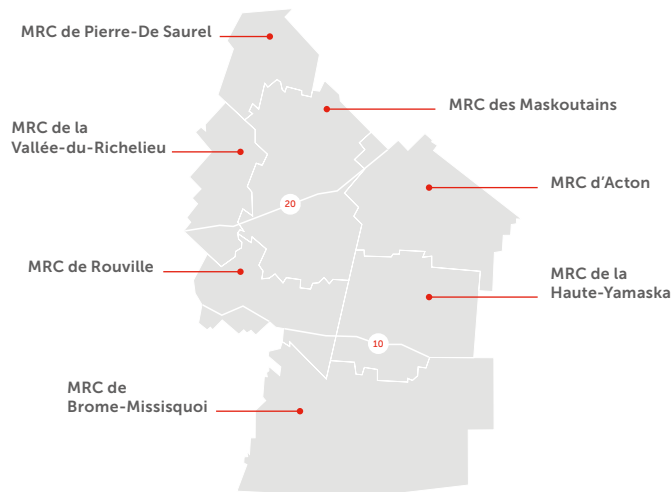
LE DON, PLANIFIÉ

UN HÉRITAGE QUI FAIT

GRANDIR

Centraide Richelieu-Yamaska est une organisation philanthropique qui agit sur son territoire pour soutenir un vaste réseau d'organismes communautaires.

Ces derniers contribuent à la réussite des jeunes, assurent l'essentiel aux personnes en situation de pauvreté, brisent l'isolement social et aident à bâtir des milieux de vie rassembleurs afin que toute personne puisse reprendre du pouvoir sur sa vie, trouver sa place dans la société et y grandir dans le respect et la dignité.



QU'EST-CE QU'UN DON PLANIFIÉ ?

Le don planifié relève d'un geste réfléchi et d'un engagement du cœur. Il est le fruit d'une planification financière, fiscale ou successorale qui apporte des avantages autant au donateur qu'au bénéficiaire du don.



DIFFÉRENTES FORMES DE DONS PLANIFIÉS

Don par testament

Vous pouvez léguer à Centraide R-Y un montant précis, un pourcentage du résidu de votre succession ou tout autre élément d'actif.

Don d'une assurance vie

Vous pouvez désigner Centraide R-Y comme bénéficiaire ou comme propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance vie nouvelle ou déjà existante.

Don des actifs d'un régime de retraite (REER, FERR)

Vous pouvez utiliser les retraits obligatoires de votre FERR pour faire un don ou nommer Centraide R-Y bénéficiaire de votre REER ou FERR, dans votre testament.

Don de biens meubles ou immeubles

Vous pouvez donner des titres cotés en bourse (actions de sociétés, obligations, parts de fonds mutuels, actions accréditives) ou toute portion de votre portefeuille de placements non enregistrés, une œuvre d'art, des bijoux, un chalet, un terrain, etc.

Dons viagers

Il existe une variété de dons (rentes de bienfaisance, fiducies résiduelles de bienfaisance, etc.). Ce type de don vous permet de générer un revenu et de réaliser des économies d'impôt appréciables.

POURQUOI FAIRE UN DON PLANIFIÉ À CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA ?

Vous avez l'assurance que vos fonds sont investis judicieusement dans votre communauté.

Vous apportez du financement à long terme aux prochaines générations.

Vous obtenez une réduction d'impôt.

Vous laissez une empreinte pour la vie.

Le don planifié est réalisable pour tous, quelle que soit l'importance du patrimoine concerné.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre Piché, coordonnateur des dons majeurs et dons planifiés, pour toute question.

450 278-5802 | dons.majeurs@centraidery.org

